

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com
Site internet : www.ndbonsecours.com

HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

SAVIEZ-VOUS ?

- Saviez-vous que nous offrons la possibilité d'effectuer 6 paiements pour tout compte de taxes excédent 300.00\$. Ces paiements peuvent être faits par internet via une institution financière (SIPC), par chèques postdatés, mandats-postes ou au bureau municipal, qui accepte l'argent comptant et les chèques. Aucun paiement par Interac ou carte de crédit n'est possible au bureau.
- (Résolution **2015-10-269**) = La municipalité s'engage à offrir une aide de départ d'une valeur de 500 \$, pour chaque nouveau-né. Pour obtenir cette aide de départ, vous devrez fournir certaines pièces justificatives au bureau municipal (copie originale du certificat de naissance de l'enfant et preuve de résidence qui confirme que les parents de l'enfant sont propriétaires, ou demeurent dans la municipalité depuis plus de 12 mois).
- (Résolution **2015-11-320**) = Les frais déboursés par les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-de-Bonsecours pour les loisirs dans les municipalités environnantes (Montebello, Fassett et Papineauville) seront remboursés par la municipalité sur présentation de la facture originale ou du reçu.
- (Résolution **2016-11-260**) = Votre municipalité s'est engagée à effectuer auprès des personnes propriétaires sur son territoire, un remboursement de 20.00 \$ par passe annuelle achetée au Parc national de Plaisance (SEPAQ), sur présentation de facture justificative (jusqu'à concurrence d'un montant total de 500.00 \$ par année).

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier	Maire
Lucie Lavoie	Siège #1
Denis Beauchamp	Siège #2
Thomas Lavoie	Siège #3
France Nicolas	Siège #4
Guy Charlebois	Siège #5
James Gauthier	Siège #6



Le Bonsecours

Volume 23, numéro 1 – Mars 2018

Chères citoyennes et chers citoyens,

Vous remarquerez **certaines changements** dans le Bonsecours qui devient notre **outil de communication privilégié** avec notre **population**. Également, nous vous avisons que nous sommes en attente de **changements majeurs** à notre **site Internet** que nous voulons plus **convivial** pour tous. Nous connaissons l'**importance d'échanger** l'information avec **vous** et nous y travaillons fort.

En **2018**, c'est le **100^e anniversaire** de notre municipalité, **différentes activités** à caractère **familiale** vous seront proposées tout au long de l'année, nous vous attendons en très **grand nombre** à chacune d'entre elle.

Au cours des **prochains mois**, plusieurs **travaux** seront effectués dans la **municipalité** dont l'un de **grande envergure** sur le chemin de la **Côte Ézilda**. Nous sollicitons votre **compréhension** lorsque vous emprunterez les **routes** où les **ouvriers** travailleront à améliorer notre **qualité de vie**, il en va de la **sécurité** de tous.

Je vous souhaite un **agréable printemps** annonciateur de la **saison estivale** !

Votre maire, Carol Fortier

LES POTINS DE LA MUNICIPALITÉ

Enfin un espace qui vous est réservé! Vous souhaitez informer les Bonsecouroises et les Bonsecourois de la naissance de votre bébé, de votre récent gain à la loterie, de la graduation de votre plus vieux ou encore d'une soirée de cartes entre amis?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel suivante : siege4.ndb@mrcpapineau.com ou au bureau municipal au numéro de téléphone suivant : 819-423-5575.

Il nous fera plaisir de placer votre annonce dans la prochaine édition du journal le Bonsecours.



NOS COLLABORATEURS SUR LE TERRAIN

Nous sommes à la recherche de personnes qui aiment écrire et qui souhaitent partager leurs textes, quel que soit leur âge !

Les sujets peuvent être aussi différents et les styles aussi variés que l'est notre population.

Contactez-nous à l'adresse courriel suivante : siege4.ndb@mrcpapineau.com ou communiquez au bureau municipal au numéro de téléphone 819-423-5575 pour obtenir plus d'informations.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions du conseil se tiennent normalement, à moins d'avis contraire, le **2e mardi de chaque mois**. Ces réunions ont lieu à **19 h 00**, à votre **hôtel de ville**, qui est situé au :

1, CHEMIN DE L'HÔTEL-DE-VILLE, NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS (QUÉBEC) J0V 1L0

Il fait toujours un grand plaisir aux membres du conseil municipal de vous accueillir à ces réunions mensuelles qui comprennent un ordre du jour incluant toujours un temps pour permettre à chacun et chacune d'entre vous de poser des questions, qui concernent les points à l'ordre du jour évidemment.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES :

L'article 1 du règlement de la Municipalité relatif aux politiques de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables stipule qu'il est essentiel d'utiliser des bacs roulants décrits comme suit : « Contenant en polyéthylène, fermé et étanche, muni de roues et spécialement conçu pour la collecte des matières résiduelles et recyclables de type porte à porte, d'une capacité de 240 ou 360 litres ou autre format jugé conforme par la Municipalité, de couleur verte pour les matières non recyclables et de couleur bleue pour les matières recyclables. »

Depuis décembre 2010, les employés chargés de la collecte n'ont plus à soulever et vider les bacs d'ordures ménagères et de matières recyclables puisque le « camion tasseur » qu'ils utilisent est muni d'un système hydraulique de compression avec équipement pour recueillir les bacs roulants. Toutefois, récemment, il a été porté à notre attention que quelques résidents utilisaient des bacs non conformes à notre réglementation, ce qui entraîne une problématique lors de la cueillette puisque le « camion tasseur » ne peut les soulever. Nous vous invitons à vous procurer des bacs conformes à la Municipalité au numéro 819-423-5575 ou par courriel, à l'adresse suivante : mun.ndb@mrcpapineau.com

CUEILLETTE DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS :

Les membres du conseil municipal désirent informer les citoyens que les résidus verts seront désormais ramassés deux fois l'an, simultanément avec les cueillettes des encombrants. Il est également possible de venir disposer de ces résidus verts en tout temps à la municipalité pourvu qu'ils soient bien emballés, dans des sacs transparents conçus à cet effet et que les branches soient attachées en format manipulables par un ouvrier.

RÉCUPÉRATION DES PILES USAGÉES (PILES À USAGE DOMESTIQUE) :

Saviez-vous que vous pouviez vous départir de vos piles usagées au bureau municipal ?

Qu'elles soient rechargeables ou pas, la récupération des piles permet de réutiliser les métaux contenus dans les piles sous forme de lingots utilisés pour fabriquer de nouveaux produits. En 2013, le programme « Appel à Recycler » de Recyc-Québec a récupéré plus de 850 tonnes de piles et de batteries, soit 40 millions de piles AA, qui est le type de piles le plus répandu au Québec.

Merci à tous de nous amener vos piles lors de vos visites au bureau.

De petits gestes pour de gros changements !

ENTENTES INTER MUNICIPALES

La Corporation des loisirs de Papineau, en partenariat avec Mont Altitude et le Château Montebello, est fière de vous offrir la possibilité de pratiquer le plus beau sport hivernal et printanier, soit le ski de fond !

Nous vous invitons à venir skier entre amis ou en famille sur les 6 magnifiques pistes du Château Montebello.

La piste #1 est accessible à tous avec ses 4,5 km avec très peu de dénivelés! Pour les plus téméraires, nous vous invitons à emprunter les pistes 2-3 et 5 qui comptent respectivement 3,8, 3,2 et 3,2 km ! Vous pouvez vous créer des boucles sur mesure à l'aide de la carte mise à votre disposition. Les fondeurs d'expérience pourront aussi tirer profit des pistes en empruntant la pittoresque (4) et la Seigneurie (6).

Il est important à noter que vous devez vous procurer une carte d'accès dans vos bureaux municipaux ou au Chalet de ski (club de curling) du Château Montebello avec une preuve de résidence. (Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Namur, St-Émile-de-Suffolk)

Il est strictement interdit de marcher ou d'être accompagné d'un chien ou d'utiliser les « fatbike » dans les pistes de ski à l'exception de la piste #1 (autour du Château) Il y a des patrouilleurs sur les pistes! Et si vous voyez des gens fautifs, n'hésitez pas à nous avvertir.

Merci à nos partenaires et bon ski!

*Mélissa Brousseau
Agente de développement en sports et loisirs de la corporation de loisirs de Papineau*

ÉVÈNEMENTS PASSÉS...

LA GUIGNOLÉE 2017 :

Merci pour votre grande générosité lors de la guignolée 2017! Grâce à vous, nous avons rempli plusieurs boîtes de denrées non périssables et nous avons récolté 1 074,60\$. Merci également à nos précieux bénévoles qui ont donné une matinée de leur temps pour une cause si importante.

Nous vous rappelons que le produit de la collecte de la guignolée est remis à La Banque Alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) qui apporte un réconfort aux personnes moins bien nanties.

NOËL DES ENFANTS 2017 :

Le Noël des enfants à la municipalité a été une belle réussite encore une fois cette année. Plus de 60 personnes, enfants et adultes, se sont déplacés le 16 décembre 2017 pour venir rencontrer le Père Noël de Notre-Dame-de-Bonsecours qui est arrivé dans le camion de pompiers conduit par le chef des pompiers, monsieur Daniel Bisson. Ce dernier a fait preuve de beaucoup de patience en accueillant chaque petit et il a été généreux en leur offrant de jolis présents.

La fête comprenait également de l'animation d'activités auxquelles ont participé les enfants et les plus grands. Certains se sont même découverts des talents de danseurs ! Également, devant des breuvages, des biscuits et des petits gâteaux, plusieurs ont pris plaisir à converser entre amis et connaissances retrouvés.

La magie de Noël a encore opéré cette année !



NOUVELLES

PFM/MADA :

Plusieurs personnes se sont montrées intéressées à travailler à une stratégie familiale (PFM), nous les en remercions !

En ce qui a trait à la politique des aînés (MADA), nous aimerions former un comité regroupant au moins quatre personnes qui nous aideraient à créer un profil des besoins des gens du troisième âge. Nous offrons le covoiturage aux intéressés !

Pour de plus amples informations, communiquez au numéro 819-423-5575 ou à l'adresse courriel suivante : siège1.ndb@mrcpapineau.com.

DÉFI SANTÉ :

Cette année, nous avons inscrit notre municipalité au *Défi Santé* qui invite tous les Québécois, seuls ou en famille, à mettre leur santé en priorité à l'occasion d'un défi collectif et motivant. Les participants s'engagent à atteindre 3 objectifs du 1^{er} au 30 avril et deviennent éligibles à gagner plusieurs prix très intéressants. Voici le lien pour plus d'informations : <http://www.defisante.ca/le-defi/connaitre-le-defi>.



Lors de la prochaine parution du Bonsecours, nous publierons avec plaisir les noms de chacun de vous qui aura participé au *Défi Santé* et qui nous aura fourni l'histoire de son défi personnel ou de groupe. Et si vous le faisiez en famille ?

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES :

Notre volet Vie saine et active vise à encourager nos citoyennes et citoyens à profiter des services offerts à proximité et, dans cet optique, nous vous informons que c'est le temps des inscriptions aux activités sportives dans les municipalités avoisinantes. Si vous êtes intéressés à inscrire vos enfants ou un membre de votre résidence à une ou l'autre des activités proposées, nous vous rappelons que votre municipalité vous remboursera les frais supplémentaires pour les non-résidents. Par exemple, à Papineauville, les frais supplémentaires pour le soccer sont de 25\$ pour les non-résidents, il est donc possible de demander un remboursement de 25\$ à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Bonne participe-action!

UN MOT DE GUY, VOTRE INSPECTEUR MUNICIPAL

Nous sommes presque à la porte du « Printemps » et il est important de devoir se remémorer quelques obligations auxquelles nous sommes assujettis, notamment :

- **ABRIS-TEMPO (auto) :**

Du premier 1^{er} novembre d'une année au 15 avril de l'année suivante, un abri d'auto temporaire peut être installé. Celui-ci doit cependant respecter une marge de recul avant de 1,50 mètre et une marge latérale et arrière de 0,75 mètre. Il doit être construit de toile et/ou de plastique. Un abri d'auto temporaire ne doit servir principalement qu'à des fins temporaires seulement pendant la seule période autorisée. Il doit être obligatoirement démantelé (toile et structure) à compter du 15 avril de l'année de référence ;

- **VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES 2018 (secteur 2) :**

Soit les habitations des rue suivants :

Route 323, Côte Azélie, Côte Angèle, Chemin Charlebois, Côte Birabin Saint-Denis, Côte Ézilda, Montée Fasset, Chemin Montevilla, chemin Lafortune, chemin Georges-Peatman, chemin Commandant, chemin de la Nature, chemin Kenauk, île de l'Indien, île des Cyprès, île Fisher, îles du lac Commandant et île Parmèle.

Les dates arrêtées pour la récupération des boues septiques ont été établies pour les semaines du : 6 août au 10 août 2018 et 13 août au 17 août 2018 sans oublier les 22 et 24 août 2018.

Il est à noter que chaque propriétaire se situant sur le parcours sera avisé au préalable par voie de courrier personnel indiquant la période à laquelle le vidangeur devrait passer à son domicile pour effectuer la récupération des boues septiques et ce que vous devez faire afin de préparer l'accessibilité de votre fosse septique.

RAPPEL IMPORTANT :

Vous avez des travaux de rénovation, de réparation, de construction (maison – remise – de rénovation, etc...)

N'oubliez pas que vous devez obligatoirement obtenir au préalable un permis de votre municipalité avant d'entreprendre ces travaux.

Votre inspecteur, Guy Roy



ACTIVITÉS À VENIR

PÂQUES :

Pâques arrive à grands pas et nous sommes à la recherche d'artistes en herbe pour décorer nos locaux.

Encouragez votre enfant dans une activité de bricolage, que ce soit pour créer des décorations, pour dessiner, colorer ou peindre un tableau. Apportez le résultat à l'hôtel de ville où nous serons fiers de l'exposer.

Le 29 mars prochain, nous effectuerons un tirage où nous déposerons tous les noms des participants et certains d'entre eux auront la chance de gagner un prix surprise.



100^e DE LA MUNICIPALITÉ :

En 2018, la **municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours** célèbre son **centenaire** et ça se **fête !**

Tout au long de l'année, nous vous proposerons des **activités** ayant pour but de **rassembler les gens de notre communauté**.

Un calendrier des **festivités** sera distribué sous peu, en attendant, nous vous offrons un avant-goût des sorties à **mettre à votre agenda** :

- **13 mai 2018 : Brunch de la fête des mères, les profits seront versés au Monarque ;**
- **Juin 2018 (date à venir): Pique-nique familial ;**
- **27 octobre 2018: Bal costumé des années 1900 ;**
- **Décembre 2018 (date à venir) : le Noël des enfants.**

NOUVELLES

ATELIER D'ÉCRITURE :

Depuis maintenant trois ans, la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours offre gratuitement des ateliers d'écriture à ses citoyens et citoyennes ainsi qu'aux résidents et résidentes des municipalités avoisinantes.

Ces ateliers se déroulent mensuellement à l'hôtel de ville de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours de 19 heures à 20 heures 30. Le groupe est formé d'un maximum de 8 personnes.

Dans le cadre d'activités, les participants sont invités à découvrir le plaisir d'écrire et à le partager avec les autres membres en sollicitant l'imaginaire, la poésie, la créativité et la spontanéité.

Si vous aimez écrire, vous avez le goût de partager ce plaisir avec d'autres personnes que vous désirez découvrir d'autres couleurs d'écriture, vous êtes invités à vous inscrire en communiquant au 819-423-5575.

Un atelier d'écriture c'est : imaginer, créer, communiquer, sans compétition, sans évaluation, dans le respect et la liberté.

Au plaisir de vous rencontrer lors des prochains ateliers

Louise Beaulieu

SACS AGRICOLES :

Depuis maintenant plusieurs années, la municipalité fournit gratuitement les sacs agricoles, aux agriculteurs qui sont situés sur son territoire. Toutefois, lorsque les sacs sont pleins, ces personnes doivent s'engager les remettre à la municipalité en téléphonant au bureau municipal afin qu'un employé aille directement les récupérer à leur domicile. Malheureusement, pendant l'année 2017, plusieurs sacs ont été remis et ne sont pas revenus tel que prévu... Nous espérons vraiment que le taux de participation reviendra en force pour l'année 2018. Merci à tous de votre participation active !!!

Nous en faisons le recyclage en les envoyant chez Gaudreau environnement inc. qui est un centre de récupération situé à Victoriaville. Pour l'année 2016, nous avons envoyé une quantité de plastique agricole équivalente à 1.65 tonne métrique.

VOICI UNE BELLE FAÇON DE FAIRE AVANCER LE MONDE SANS FAIRE RECULER LA TERRE !

UN PEU D'HISTOIRE

Bon-Secours est centenaire !

Pour célébrer cet anniversaire, j'ai pensé qu'il était utile d'en faire un bref historique pour comprendre l'origine de cette municipalité.

Commençons par les débuts.

La réalité municipale est assez récente dans l'histoire du Québec. La première loi créant ces structures administratives a été adoptée le 1^{er} juillet 1845, mais il s'écoulera 10 de tâtonnement avant qu'on fixe le système municipal qui est actuellement le nôtre, de sorte qu'en 1855 est créée la Municipalité de la paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours. Ce territoire comprend alors les municipalités de Monte-Bello, Fassett, Bon Secours, Saint-André-Avellin et Sainte-Angélique.

Ce territoire va évoluer et se séparer en plusieurs municipalités pour des raisons de développement de la population, des raisons de distance et enfin, pour des raisons de certaines caractéristiques des gens qui habitent et développent ce territoire.

En 1855, Saint-André-Avellin et Sainte-Angélique deviennent municipalités autonomes. Reste le territoire qui nous intéresse, soit Fassett, Montebello et Bon secours. Ces trois municipalités vont se développer selon leur évolution propre, Fasset est industriel, Montebello est commercial et Bon Secours est rural. Ainsi, en août 1878, Montebello devient une municipalité autonome. Rappelons brièvement que Louis-Joseph Papineau avait donné le nom de Montebello pour le bureau de poste qu'il avait obtenu en 1855 et ce nom deviendra celui du village dont il trace les plans et dont il donne les noms des

UN PEU D'HISTOIRE

rues. (Noms modifiés à la demande du curé Chamberland pour donner des noms plus catholiques !)

En 1918, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, Notre-Dame-de-Bonsecours partie nord se sépare de Notre-Dame-de-Bonsecours qui prendra plutôt le nom de Fassett en 1950. Ce qui explique que notre municipalité fera disparaître la particule « partie nord » de notre nom. Ainsi, Bon Secours est la plus jeune municipalité de la région !

Il est intéressant de rappeler qu'au milieu de la décennie de 1950, Fassett veut annexer le franc-alleu Papineau, l'actuel parc Kenauk. Le maire de Bonsecours, Léon Ippersiel, s'opposera énergiquement à cette requête et je crois bien que c'est finalement le député de l'Union Nationale, Roméo Lorrain, qui tranchera la question en gardant le franc-alleu à Bonsecours. Peut-être est-ce pertinent de rappeler que Léon Ippersiel était un ardent partisan de l'Union Nationale !

Je n'ai pas parlé de Plaisance et de Notre-Dame-de-La-Paix puisque ces deux municipalités originent de Saint-Angélique et de Saint-André-Avellin.

Enfin, notons qu'en toute rigueur de terme la « municipalité-mère » du territoire de la Petite-Nation c'est Fassett puisque c'est la seule municipalité qui ne s'est jamais séparée d'aucun autre territoire. Bon anniversaire à Notre-Dame-de-Bonsecours le 7 mars 1918 !

Pierre Ippersiel, président, Société historique Louis-Joseph-Papineau